Chypre: adhésion à l'Union européenne et progrès des négociations

1997/2171(COS) - 04/10/2000 - Résolution intermédiaire adopté du Parlement

En adoptant par 483 voix contre 12 et 33 abstentions le rapport de M. Jacques POOS (PSE, L), le Parlement européen estime que l'adhésion de Chypre pourrait être un moteur pour trouver une solution politique au statut de l'île. Se félicitant des progrès réalisés par Chypre sur la voie de l'adhésion, il engage les autorités légales de Chypre à poursuivre leurs efforts pour intégrer pleinement l'acquis communautaire, de façon à conclure le plus rapidement possible les négociations d'adhésion. Il note qu'à ce jour, 16 chapitres sur 31 ont été clôturés et souhaite que le rythme soutenu des négociations d'adhésion se poursuive, de façon que Chypre puisse adhérer à l'Union dès que les résultats de la CIG auront été ratifiés par les États membres. Se ralliant à la décision du Conseil européen d'Helsinki de ne pas faire de la solution de la question chypriote une condition préalable à l'adhésion, le Parlement engage les Chypriotes turcs à se joindre, sans condition, à la délégation du gouvernement légal de Chypre pour négocier l'adhésion de l'île à l'Union européenne dans l'intérêt même de la communauté chypriote turque. Il déplore l'absence de bonne volonté de cette partie de l'île et de la Turquie toute entière pour faire avancer les négociations sur la question chypriote et déplore l'action des troupes turques à Chypre, redéployées à la veille d'un nouveau cycle de négociations. Le Parlement demande que l'Union européenne, à travers son Haut Représentant pour la PESC, s'implique davantage dans la recherche d'une solution à la question de Chypre et exige que la solution politique définitive respecte l'acquis communautaire. Il note que l'Union a la capacité de fournir une contribution essentielle pour la sécurité des communautés chypriotes grecque et turque dans le cadre d'un règlement de paix et de la démilitarisation de l'île, qu'elle peut aider à résoudre le problème du retour contrôlé des réfugiés ainsi que le rapatriement des colons et qu'elle peut contribuer puissamment au développement de la partie nord de Chypre, une fois la réunification réalisée. À cet égard, il conviendrait de lancer des projets impliquant les deux communautés et encourager le dialogue entre les deux parties dans un nouveau cadre de mesures de confiance. Enfin, le Parlement estime que l'adhésion de Chypre à l'Union renforcera l'influence de cette dernière en Méditerranée orientale et contribuera à accroître la sécurité dans la région.